CNOF

Collège National des Opticiens de France

# Opticien de santé, un métier d'avenir

**Réflexions du Collège National des Opticiens de France**

Janvier 2020

# Opticien de santé, un métier d'avenir

**Réflexions du Collège National des Opticiens de France**

– Janvier 2020 –

CNOF

TABLE DES MATIÈRES


5 Préface

6 I. Contexte général

9 II. Panorama européen de la formation d'opticien(ne)s

10 III. Qu'est-ce que le CNOF ?

12 IV. Les travaux du CNOF relatifs au métier

14 V. Les travaux du CNOF relatifs à la formation

16 VI. L'Opticien du futur

18 VII. Les propositions du CNOF

20 Conclusion

22 Annexes




# Préface

**Même s'il reste relativement discret, le Collège National des Opticiens de France (CNOF) est très actif. Pour preuve, ce livret. On vous dit tout : pourquoi ce collège, comment il s'est créé, le travail accompli depuis sa création, ainsi que les perspectives qu'il ouvre pour la profession toute entière.**

Un point de synthèse de nos travaux et de nos conférences nous a semblé en effet nécessaire.

Depuis plusieurs années, l'Optique-Lunetterie est confrontée à des bouleversements qui nous ont amenés à nous interroger sur l'avenir de la profession. Les pistes de réflexion du Collège National des Opticiens de France nous permettent de répondre aux questions légitimes que peut et que doit se poser la génération actuelle.

Le Collège, dont vous trouverez la composition en annexe, s'est voulu représentatif de la filière visuelle d'aujourd'hui : ophtalmologistes, orthoptistes, opticiens, enseignants en optique et industriels. Faute de volontaires, la parité n'est pas encore établie, mais nous essayons d'y tendre !

Pour l'ensemble de la filière visuelle, la meilleure vision du patient doit être au centre de toutes les préoccupations. Telle est la priorité du CNOF. Nous, opticiennes et opticiens, sommes des acteurs de la santé visuelle, accessibles immédiatement et partout en France. Nous avons vocation à devenir les interlocuteurs prioritaires auprès de la population, en partenariat efficace avec les ophtalmologistes et les orthoptistes.

Le grand chantier qui nous attend, c'est la réingénierie du diplôme d'opticien, seule à même de concrétiser le virage « santé » de la profession. Le BTS.OL, diplôme d'exercice de l'Opticien-Lunetier, n'a plus été modifié depuis 1997 ! Il est grand temps de le dépoussiérer et de repenser le métier, afin de lui assurer un avenir viable.

Dans les propositions que nous formulons, la formation socle du BTS.OL serait revue mais conservée. C'est un grade de Licence, obtenu auprès de l'Université, dont certains cours en commun avec les orthoptistes, qui délivrerait le droit d'exercice, garant du monopole de l'opticien. Ce projet ne tombe pas du ciel. Il s'inscrit dans la volonté des Pouvoirs publics d'universitariser l'ensemble des professions de santé. En concertation avec les différents acteurs concernés, le CNOF s'est donné pour mission de définir un Référentiel d'Activités et de Compétences nécessaire au nouveau programme et de proposer des préconisations pour la mise en place des contenus de cette nouvelle formation initiale. C'est l'avenir même de la filière qui se joue ici.

L'atout n°1 de la profession, c'est son jeune âge. Les 30 000 opticiens diplômés répartis en 12 500 points de vente ont une moyenne d'âge inférieure à 30 ans. Cette jeunesse est une force, pour prendre son avenir en main tout en s'inspirant de la sagesse, de la philosophie et de l'expérience des « anciens ». Pour cela, les jeunes responsables doivent s'engager avec pugnacité pour perpétuer le travail engagé depuis toujours par les passionnés qui les ont précédés.

Ainsi, tous ensemble, prévoyons, anticipons et agissons ! »

**Pierre Guertin** – Président du CNOF

# I — Contexte général

**Est-il acceptable qu'aujourd'hui, en France, près de 30 % des besoins visuels ne soient pas couverts ? Ce constat accablant est pourtant le nôtre, dans la 6e puissance mondiale.**

Plus que jamais il est nécessaire de faire comprendre à nos concitoyens comme à nos pouvoirs publics qu'une bonne vision est à la base de toute réussite et tout confort de vie. Il ne s'agit pas là d'un luxe superflu mais d'une nécessité médicale fondamentale. Faut-il rappeler que 80% de nos actes quotidiens sont liés à la vue ?

Il est grand temps que la santé visuelle trouve la place qui devrait être la sienne, en devenant une priorité pour tous (le travail de l'AsnaV, association nationale pour l'amélioration de la vue est, en ce sens, remarquable). La prévention en santé visuelle est indispensable à tous les âges de la vie, dès la rentrée en école maternelle en passant par l'âge du permis de conduire ou plus tard pour éviter les chutes chez les personnes âgées. Cela nous concerne tous. En 2020, il est inadmissible de devoir attendre des mois pour obtenir une consultation chez un ophtalmologiste : malgré les dénégations, le délai d'attente s'est encore allongé en 2019. Le nombre de professionnels de santé est en baisse alors que les besoins de la population ne cessent de croître. S'agissant de la santé visuelle des Français, nous ne sommes pas loin, en somme, d'un véritable scandale sanitaire…

Le décret de 2016 (voir ci-contre notre paragraphe *Réglementation*) se révèle insuffisant pour compenser le manque d'ophtalmologistes. La montée en compétence des opticiens, par une formation initiale plus longue complétée par un indispensable volet « santé visuelle », permettrait rapidement de contrôler et d'évaluer la vision de tout individu, afin de l'orienter vers le bon professionnel de santé. L'opticien pourrait par exemple diminuer considérablement les risques de glaucome – qui reste l'une des premières causes de cécité – en utilisant un tonomètre à air, ce qui lui reste pour l'instant interdit.

Il est donc de toute première urgence d'imaginer de nouveaux circuits de prise en charge, afin d'améliorer vraiment la santé visuelle de la population. Le nombre de magasins d'optique et leur excellent maillage géographique permettent sans plus attendre de répondre en grande partie aux demandes non satisfaites, en complémentarité et concertation avec les orthoptistes et les ophtalmologistes.

Pourquoi surseoir plus longtemps, quitte à mettre à mal l'existence même des patients ?

## RÉGLEMENTATION : LOIS, DÉCRETS, APPLICATIONS

À vouloir tout encadrer, c'est tout le système qui est bloqué ! Ce qui n'empêche pas de constater que les lois sont parfois bizarrement interprétées, au détriment de la santé. Comment accepter par exemple que chaque année, plusieurs millions de personnes soient équipées sans être préalablement diagnostiquées par un ophtalmologiste, à l'aide de lunettes prémontées ? Faut-il rappeler au législateur qu'il ne s'agit pas de « loupes » mais bel et bien de deux verres correcteurs, dont la délivrance n'est autorisée que sur prescription (loi Hamon, article L.4362-10 du Code de la santé publique, complété par l'article L.4363-4 concernant les sanctions), délivrance dont les opticiens diplômés ont le monopole – ce qui n'empêche pas ce type de produits de se retrouver en vente libre chez les buralistes, dans les stations essence, les surfaces de bricolage ou encore dans les pharmacies… Le bien-voir médical sera-t-il une cause abandonnée au profit du mal-voir commercial ?

**Rappelons ici les principaux décrets qui régissent notre profession (tous consultables sur internet) :**

1. Décret n°2016-1381 du 12 octobre 2016 relatif aux conditions de délivrance de verres correcteurs ou de lentilles de contact oculaire correctrices et aux règles d'exercice de la profession d'opticien-lunetier.
2. Décret n° 2007-553 du 13 avril 2007 relatif aux conditions d'adaptation de la prescription médicale initiale de verres correcteurs dans le cadre d'un renouvellement et aux règles d'exercice de la profession d'opticien-lunetier.
3. Décret n°2007-551 du 13 avril 2007 relatif à la prise en charge des dispositifs médicaux adaptés par les opticiens-lunetiers et modifiant l'article R. 165-1 du code de la sécurité sociale.
4. Décret du 10 août 1953 extension de la loi du 05-06-1944 (Règlementation de la profession d'opticien-lunetier).

# Contexte général (suite)

## PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS DE LA PROFESSION

### ■ LES MINISTÈRES

Les deux principaux ministères dont dépend notre profession sont le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation pour la partie formation, et le Ministère de la Santé pour l'activité de la profession.

Le CNOF est présent aux réunions proposées par le Ministère de la Santé, que ce soit auprès de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) concernant la création d'un CNP (Conseil National Professionnel des Opticiens), de l'ANDPC (Agence Nationale du Développement Professionnel Continu des professions de santé), du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) à propos de l'universitarisation des professions de santé, ou encore de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales).

Il en est de même avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avec lequel il collabore pour tout ce qui traite de la formation initiale.

### ■ LES SYNDICATS

Le principe du Yin et du Yang peut s'appliquer à tous les domaines. Il en est ainsi des syndicats d'optique : au lieu de rechercher une dualité souvent artificielle, ne faudrait-il pas, au contraire, se mettre à travailler en complémentarité ? Certes les différences existent : certains syndicats sont orientés vers la santé, d'autres plus axés sur l'aspect commercial de la profession. Mais le CNOF reste convaincu qu'au-delà de ces différences, les différentes organisations peuvent et doivent s'entendre sur les enjeux fondamentaux de la profession, afin d'avancer, main dans la main, pour défendre d'une seule voix les sujets vitaux (formation professionnelle, DPC…), au profit d'une même profession dans laquelle chacun peut choisir librement son mode d'exercice.

Le Collège, par sa neutralité, a vocation à devenir le médiateur de la profession et l'interlocuteur impartial de la filière visuelle.

### ■ LES OCAM ET LEURS PLATEFORMES

En charge du financement des dépenses de soin, mais avec un rôle qui mériterait d'être mieux défini dans une perspective médicale, les OCAM (organismes complémentaires d'assurance maladie) ont un rôle régulateur et recherchent en permanence l'équilibre financier. Souvent pointés du doigt par la Cour des Comptes, ils ont échoué à résoudre les problèmes d'égalité d'accès aux soins malgré la mise en place, depuis 1999, des plateformes et des réseaux.

Les plateformes des complémentaires santé, à vocation strictement commerciale, ont prospéré grâce au désengagement de la Sécurité sociale en matière de contrôle. Elles se sont chargées de la régulation de la profession dans ses tarifs comme dans ses pratiques et le choix de ses produits. Mais elles se sont avérées plus promptes à capter les marges de l'opticien qu'à déployer de véritables solutions au plan de la santé visuelle de leurs assurés. Pour le CNOF, elles outrepassent très largement les prérogatives qu'il y a lieu de leur concéder.



# II — Panorama européen de la formation d'opticien(ne)s

**LORS D'UNE CONFÉRENCE PRONONCÉE DANS LE CADRE DE NOS TRAVAUX, DOMINIQUE MESLIN A RÉALISÉ UN TOUR D'HORIZON DE LA FORMATION DES OPTICIENS EN EUROPE AFIN :**

- D'éclairer la réflexion du CNOF sur la formation des Opticiens Français à partir de l'expérience des autres pays.
- De resituer l'étendue des compétences de l'Opticien Français par rapport à celle de ses voisins européens.
- De comparer le système de formation des Opticiens avec celui des pays européens voisins.
- D'anticiper la reconnaissance internationale du futur nouveau diplôme des Opticiens Français.

Cette étude a été réalisée en comparant la formation professionnelle en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Grande-Bretagne, en Espagne, au Portugal, dans les Pays Nordiques et en France.

Il en ressort que la profession d'Opticien est organisée différemment selon chaque pays. De cette diversité des pratiques émergent cinq catégories de professionnels de l'optique et de l'optométrie :

1. L'opticien qui conçoit et délivre les équipements.
2. L'opticien réfractionniste qui prescrit, conçoit et délivre les équipements.
3. L'optométriste qui prescrit, conçoit, délivre les équipements et dépiste les pathologies.
4. L'optométriste qui prescrit, conçoit, délivre les équipements, dépiste et diagnostique les pathologies.
5. Le docteur en optométrie qui prescrit, conçoit, délivre les équipements, dépiste, diagnostique et soigne les pathologies.

En Europe, la formation des Opticiens se fait généralement en 3 ou 4 ans, à l'exception notable de la France où elle se déroule en 2 ans seulement, avec possibilité de faire une licence et un master actuellement depuis le LMD ; mais ceux-ci ne bénéficient d'aucune reconnaissance officielle.

Sur une échelle de pratiques professionnelles européennes de 5 niveaux, le premier étant le plus faible, la France ne se situe qu'au 2e échelon…

On remarque que l'apprentissage, avec alternance de cours et de pratique est très développé dans les pays germaniques, que l'optométrie est reconnue et pratiquée en Grande-Bretagne, au Portugal, en Espagne, aux Pays-Bas et dans les Pays Nordiques. La formation continue existe partout mais n'est pas obligatoire, sauf en Grande-Bretagne où elle est très structurée.

Le CNOF s'est donné pour vocation l'évolution de la profession d'Opticien selon les meilleurs standards et les meilleures pratiques.

# III — Qu'est-ce que le CNOF ?

## ORIGINE

Le CNOF, Collège National des Opticiens de France, s'est constitué précisément pour réfléchir à l'évolution de la formation de l'Opticien français et doter concrètement la profession d'une force de proposition dans ce domaine.

C'est en décembre 2015 que quelques amis opticiens, adhérents de la Fédération Nationale des Opticiens de France, constatant que, contrairement aux autres professions médicales et paramédicales, l'Optique ne possédait ni Collège National, ni Société Savante, ni Conseil Scientifique, décidèrent de fonder le Collège. Objectif : permettre à des femmes et des hommes ayant la même vision du métier de travailler et réfléchir, ensemble, sur la formation et l'avenir de la profession d'Opticien-Lunetier de Santé, ceci de façon à atteindre le meilleur niveau européen.

L'Assemblée Générale Constitutive s'est tenue le 29 juin 2016, suivie de la déclaration de création de l'association du CNOF parue le 1er juillet 2016 au *Journal Officiel* (association N° W401005717). Suite à l'Assemblée générale du bureau provisoire du 22 juillet 2016, 13 membres actifs furent nommés : Le Docteur Pierre-Albert DUBOIS, ophtalmologiste ; Madame Dominique BARRAUD, Orthoptiste ; Monsieur Éric LAZARIDÈS, enseignant et Maître de Conférences à l'IUT d'Aix-Marseille ; Madame Odile Kienlin, opticienne-enseignante ; ainsi que neuf opticiens : Messieurs Serge BARIBEAUD, Marc BERGOGNÉ, Alain CHANTREL, Bruno DELHOSTE, Pierre GUERTIN, Philippe MAJORCZYK, Dominique MESLIN, Sylvain MOREAU, et Henri SERRET. Un dixième opticien nous a rejoints plus récemment : Monsieur Christian ROMEAS, représentant l'AsnaV depuis l'adhésion de cette association au Collège en 2018.

Le CNOF a été présenté officiellement lors d'une conférence de presse à l'occasion du SILMO 2016.

## OBJET

Le CNOF a pour objet de veiller à la qualité technique, scientifique, pédagogique et déontologique de l'exercice de la profession d'Opticien-Lunetier. Il entend pour cela promouvoir activement une formation initiale et continue visant au développement des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'opticien-lunetier, notamment dans le cadre de la mise en place du développement professionnel continu (DPC). Il s'agit avant tout d'améliorer l'information et le bien-être en santé visuelle. À cette fin, le CNOF veut promouvoir et récompenser la recherche en Optique-Lunetterie, faciliter aux opticiens l'acquisition et le développement de la culture scientifique dans le domaine de l'optique. Ce qui donnera lieu à la publication régulière de textes, articles, documents, études et communications concernant l'enseignement et l'exercice de la profession d'Opticien-Lunetier.

## MÉTHODE

Regroupés en quatre commissions (voir Annexe 1), les membres du CNOF se réunissent une fois tous les deux mois pour faire le point sur les travaux en cours pour chaque commission et traiter les questions diverses. De plus, entre deux réunions, les membres du Collège échangent très régulièrement et, selon leurs responsabilités, participent à celles organisées par les ministères et rencontrent les responsables des structures professionnelles.

## AMBITIONS

Le Collège recherche une unité professionnelle. Il présente toutes les garanties nécessaires pour être le fédérateur de la profession par l'attention que lui portent les professionnels comme les pouvoirs publics, ainsi que par le principe d'impartialité qui l'anime.

Suite à la publication du décret 2016-1371, le CNOF s'est vu chargé d'exercer les missions dévolues aux Conseils Nationaux Professionnels et ce, jusqu'en février 2017.

Le CNOF a vocation à devenir le Conseil National Professionnel des Opticiens. Il est actuellement en attente de la réponse de la commission chargée de la validation de ce statut.

## TRAVAUX

### 1. CONFÉRENCES

Au-delà des présentations à la Presse lors du SILMO 2016, le CNOF a été invité à plusieurs reprises lors de congrès syndicaux ou de réunions de professionnels pour traiter différents sujets (à retrouver sur le site du Collège **cnof-opticiens.org)**. Entre autres :

- Novembre 2017 : Congrès de la FNOF
  - Dominique Barraud : « Opticien/Orthoptiste, le regard tourné vers le même horizon… le patient »
  - Dominique Meslin : « Tour d'horizon de la formation des Opticiens en Europe »
  - Éric Lazaridès : « Réorganisation de la formation des Opticiens en France »
- Mars 2019 : JOOS Marseille (Journées de l'Optique Ophtalmique et Scientifique)

  - Pierre Guertin et Eric Lazaridès : « Présentation du CNOF »
- Mai 2019 : Congrès de la FNOF
  - Pierre Guertin : « L'Opticien dans 20 ans »
  - Éric Lazaridès : « Réorganisation de la Formation des Opticiens en France – État d'avancement des travaux - Actions en cours et à venir »
- Mai 2019 : réunion CNOF
  - Sylvain Moreau : « Les Verres du Futur »

### 2. AUTRES TRAVAUX EN COURS

- « Paysage de l'Offre de Formation pour les Opticiens-Lunetiers » : état des lieux des formations proposées aux opticiens. Ce document réalisé en janvier 2018 est actuellement remis à jour et sera prochainement disponible sur le site du Collège (Eric Lazaridès).
- Les Essentiels de l'Opticien de Santé : guide pratique du CNOF (Dominique Meslin). Actuellement en préparation, ce guide se présentera dans un premier temps sous forme de fiches à thèmes, accessibles sur le site, qui seront ensuite condensées en un seul recueil.
- Création d'un bulletin semestriel contenant les travaux du Collège et des articles extérieurs ayant retenu son attention.

# IV — Les travaux relatifs au métier

## 1. DÉFINITION MÉTIER

**AVANT TOUTE CHOSE, IL A SEMBLÉ INDISPENSABLE POUR LE CNOF DE FAIRE ÉVOLUER LA DÉFINITION MÉTIER. VOICI CE QU'IL PROPOSE :**

L'Opticien Lunetier est le professionnel de santé qualifié dont la mission consiste à améliorer, maintenir, restaurer et protéger la vision de toute personne, notamment par la fourniture d'un équipement optique.

Pour ce faire, il évalue, mesure et détermine les compensations donnant les meilleures acuités et capacités visuelles en utilisant les principes de la physique, de la réfraction et de la physiologie du système visuel.

Il mesure, propose, réalise, adapte et délivre les appareillages d'optique aérienne, de contact et d'aide à la vision dont il assure le suivi dans le cadre de la qualité de vie.

Éducateur en santé, il dispense les conseils d'hygiène et de sécurité sanitaire et participe à la prévention ainsi qu'au dépistage en santé oculaire.

Si notre profession aux multiples facettes est fortement engagée dans un processus d'évolution, elle ne doit pas pour autant oublier les connaissances de base. « La technologie de la monture et son ajustage sont l'art du lunetier », nous rappelle inlassablement notre ami Alain Chantrel. La connaissance des matières et les processus de fabrication sont indispensables pour le choix et l'ajustage de chaque monture. Il en est de même pour le choix des verres.

C'est pourquoi le Collège tient à revaloriser la technologie lunetière et le façonnage.

## 2. RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

Le CNOF a mené une importante réflexion sur la filière visuelle, ayant conduit à la rédaction d'un Référentiel d'Activités et de Compétences de l'Opticien, piloté par Eric Lazaridès.

**Les 3 étapes importantes de ce travail concernent :**

- La détermination du Champ d'exercice de l'Opticien
- L'identification des Activités correspondantes
- L'identification des Compétences nécessaires

Ce référentiel tient compte des évolutions technologiques, du nouvel encadrement législatif et des obligations liées à la formation tout au long de la carrière (Développement Professionnel Continu : DPC). Ce DPC, rappelons-le, est une chance pour la profession. Il est régulé par les orientations prioritaires retenues par l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC). Insistons : en tant que professionnel de santé, l'Opticien a obligation de suivre un parcours DPC !

Pour la profession, le CNOF a défini dans un premier temps, une architecture haute d'un Référentiel d'Activités et de Compétences, basée sur les activités nécessaires à l'exercice de l'Opticien sur le terrain et tenant compte de son évolution possible.

Cette définition de l'architecture haute traduit une volonté d'harmonisation par rapport au référentiel des autres professions paramédicales, tant sur le nombre des activités, que sur le libellé de certaines activités transversales (Gestion des Ressources, Veille Professionnelle) que l'on retrouve dans la plupart des référentiels.

**Cette proposition d'architecture haute a été diffusée aux principaux syndicats de la profession. Après concertation, il en est ressorti dix activités qui sont les suivantes :**

1. Réalisation d'une prise en charge individualisée du patient
2. Réalisation d'un examen de la vision
3. Réalisation de prises de mesures
4. Choix et réalisation d'un équipement
5. Réalisation d'une adaptation en lentilles de contact
6. Réalisation de prises en charge spécifiques
7. Prévention santé
8. Gestion des ressources
9. Veille professionnelle, réalisation de travaux de recherche
10. Formation et informations des professionnels et des futurs professionnels

À chacune de ces dix Activités correspondent des Compétences Associées qui elles-mêmes font appel à des Connaissances et des Acquis d'Apprentissage. Ce travail sur les Compétences Associées à ces dix Activités, bien que long, est un préalable nécessaire pour mener à bien la mise en place d'un nouveau Référentiel de Formation pour le diplôme d'Opticien, ainsi que pour les évaluations nécessaires à son obtention.

La première version détaillée du Référentiel d'Activités et de Compétences est actuellement terminée et rédigée sous forme d'un document de travail.

Avant diffusion à la profession, ce document sera soumis à un certain nombre d'écoles préparant au BTS.OL et aux Licences Professionnelles, afin de bénéficier de l'expérience de professionnels de l'Optique qui sont aussi enseignants et qui sauront l'enrichir encore de leur vision prospective.

# V — Les travaux relatifs à la formation

## RÉORGANISATION DE LA FORMATION

**Les travaux du CNOF relatifs à une nécessaire réorganisation de la formation sont issus d'une double réflexion :**

- Sur le volet professionnel : Les travaux sur l'évolution du Référentiel d'Activités et de Compétences nécessitent de fait, une évolution du Référentiel de Formation.
- Sur le volet enseignement : L'état des lieux en matière d'offre de formation montre une diversité qui nécessite, entre autres, une harmonisation au niveau bac +3.

**Ils prennent en compte également :**

- Les recommandations du Rapport Voynet de juillet 2015 : élargir les compétences de l'Opticien-Lunetier, mettre de l'ordre dans une offre de formation surabondante et inégale pour le BTS.OL.
- Les mesures de la Grande Conférence de la Santé du 11 février 2016. L'opticien est plus particulièrement concerné par les mesures n°9 et 13. La première porte sur le développement et l'organisation des interactions entre les étudiants des différentes formations de santé. Objectif : créer une véritable culture de l'interprofessionnalité et du travail en équipe. Quant à la seconde, elle propose de confier à moyen terme aux universités l'encadrement pédagogique de toutes les formations paramédicales pour en faire des formations universitaires à part entière.

**Ces travaux ont été présentés par le CNOF dans le cadre :**

- De la « Mission Universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique » dont est en charge Stéphane Le Bouler pour le Ministère des Solidarités et de la Santé et Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
- De la mission « Évolution des modes d'exercice et des pratiques professionnelles des métiers de la filière visuelle, évolution associée des formations » confiée à l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) et l'IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche).

Bien que la définition du Référentiel de Formation soit du ressort des instances de formation (Ministères, Universités, écoles…), le CNOF mène également un travail sur le sujet en concertation avec ces instances afin de leur fournir des éléments de réflexion.

**Parmi les actions en cours :**

- L'état des lieux des formations existantes.
- L'identification des cœurs de programme communs bac +3.
- L'identification des Unités ou Matières communes entre le programme pour les « Opticiens-Lunetiers » et celui pour les « Orthoptistes ».
- Des préconisations pour l'organisation des stages au cours de la formation.
- Une réflexion sur les modes et critères d'évaluation nécessaires pour vérifier les acquis d'apprentissage.
- La mesure des écarts entre l'existant (BTS, Licence Pro) et le nouveau Référentiel d'Activités et de Compétences visé (sur le volet contenu du programme et évaluations).
- Des propositions de réorganisation, de suppressions et d'ajouts des contenus pour la définition d'un programme en 3 ans.



## MISSION « UNIVERSITARISATION DES FORMATIONS PARAMÉDICALES ET DE MAÏEUTIQUE »

Un premier rendez-vous a été pris avec M. Stéphane Le Bouler en janvier 2018, lors duquel il lui a été remis deux documents. Le premier, réalisé par Pierre Guertin, portait sur l'état actuel de la profession et de ses perspectives. Le second, intitulé : « Paysage de l'Offre de Formation pour les Opticiens-Lunetiers », sous la plume d'Éric Lazaridès, dressait l'état des lieux des formations actuellement proposées aux Opticiens. Ce document réalisé en janvier 2018 est actuellement remis à jour par Eric Lazaridès et sera prochainement disponible sur le site du Collège.

Les réflexions sur les deux aspects « Professionnel » et « Enseignement » ont été ensuite présentées et discutées pendant les réunions du groupe de travail n°8 : « Formations délivrées au sein des lycées, des IUT ou des CFA » (avril et mai 2018).

La question de la formation a fait l'objet d'un consensus des représentants présents pour la filière Opticien-Lunetier quant aux constats et aux solutions possibles. Sont donnés en Annexe 2 (2e réunion : « Situation Actuelle et Évolution ») et 3 (4e réunion : « Nécessité d'une Formation en 3 ans ») les deux documents de travail rédigés pour la filière Opticien-Lunetier par Eric Lazaridès.

**Deux remarques sur l'Annexe 2 :**

- L'étude en cours du CNOF sur les Licences Professionnelles montre qu'avec les dernières campagnes d'accréditation des Universités et l'utilisation de l'Approche Par Compétences pour l'écriture des programmes, une convergence des Licences Pro a eu lieu. Les 10 Licences Pro sont toutes référencées sous la dénomination nationale « Optique Professionnelle » de la mention, avec un socle commun de Réfraction, d'Optique de Contact, de notion de Santé Visuelle et de Basse Vision (voir le paragraphe 4).
- La solution que le CNOF a retenue parmi les trois qui ont été identifiées dans le paragraphe 7 (point C) est la suivante : l'université organise à l'échelle régionale l'offre de formation en santé pour la Filière Visuelle, en collaboration pour la formation des Opticiens-Lunetiers, avec les écoles d'Optique (Lycées, etc.).

## MISSION « ÉVOLUTION DES MODES D'EXERCICE ET DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DE LA FILIÈRE VISUELLE, ÉVOLUTION ASSOCIÉE DES FORMATIONS »

Le CNOF, représenté par Pierre Guertin et Eric Lazaridès, a été longuement auditionné pour la mission confiée à l'IGAS et l'IGAENR afin de donner son avis sur l'organisation de la filière visuelle dans son ensemble.

**Principaux points abordés :**

- Situation actuelle de l'organisation, de l'activité, des pratiques et des modes d'exercice de la filière.
- Propositions pour faire évoluer les coopérations et les formations.
- Analyse des principaux facteurs d'évolution de la filière visuelle, délais ophtalmologiques et difficultés d'accès aux soins visuels.
- Évaluation de l'efficacité des nouveaux modes d'exercice et de coopérations interprofessionnelles (travail aidé en cabinet d'ophtalmologie, etc.) sur l'accès à la santé visuelle.
- État des lieux des différentes formations existantes, problèmes posés par l'offre de formation actuelle et solutions possibles.
- Nouvelles perspectives ouvertes par la téléconsultation, la télé-expertise et les autres innovations technologiques (rendez-vous en ligne, automatisation, intelligence artificielle…) pour améliorer l'accès aux soins visuels.

# VI — L'opticien du futur

## PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les points de vente du futur seront techniques et connectés, tout en respectant ce qui fait le cœur du métier : l'humain. Ils se différencieront par des surspécialités (vision au travail, vision du sportif, basse vision, vision de l'enfant, etc.) et des produits spécifiques (vision sur écran, fatigue visuelle, lunettes de protection, etc.). Au gré des innovations, ils seront à même de proposer de nouvelles catégories de produits : lunettes contre la dyslexie, lunettes intelligentes, lunettes de divertissement (masque immersif, etc.).

**Le consommateur sera informé en permanence. Il sera donc plus exigeant et désirera un équipement entièrement personnalisé.**

De son côté la législation française sera en harmonie avec la législation européenne. Le diplôme d'Opticien européen sera uniformisé et chaque Opticien pourra s'installer où bon lui semble en Europe, quelle que soit sa nationalité. La libre circulation ne sera plus un vain mot.

L'impression 3D va permettre à chaque opticien de créer un espace « Fab Lab » où les clients pourront venir créer eux-mêmes leurs lunettes sur-mesure, grâce à une technologie créative, écoresponsable et sans déchet. On peut ainsi concevoir des magasins « zéro stock » où chaque lunette est ainsi conçue à la demande. Là encore, le consommateur prend la main. Le professionnel est là comme facilitateur, pour coconstruire avec lui sa solution optique. C'est un changement considérable dans la relation au client.

La convergence entre l'intelligence artificielle, les algorithmes et le *big data* va considérablement affiner la connaissance que nous avons des besoins de chaque porteur. Les applications mobiles vont permettre un lien continu et personnalisé avec le client : avant, pendant et après son passage en magasin. De toutes nouvelles relations-clients sont en passe de voir le jour. Tous ces nouveaux outils vont permettre à la fois une connaissance approfondie, une réactivité plus grande et une relation continue avec le client et prospect.

La question de l'éco-responsabilité va prendre une dimension majeure. Le réchauffement climatique et

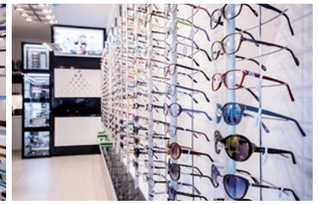

ses conséquences sont déjà la première préoccupation mondiale. Devant une réalité qu'on ne peut plus méconnaître, les considérations économiques passeront de plus en plus au second plan, entraînant de lourdes contraintes, notamment pour le secteur industriel.

La santé restera bien entendu une priorité. Et la vision, de plus en plus sollicitée, sera au cœur de la santé.

L'opticien de santé aura acquis toutes les connaissances nécessaires à l'élargissement de ses compétences, qu'il complètera en se recyclant en permanence grâce au DPC.

Au terme de cinq années d'études (LMD), l'opticien de santé sera un expert dans son domaine. Il sera devenu prescripteur et travaillera en parfaite osmose avec les autres professionnels de santé visuelle.

Son rôle de conseil sera déterminant vis-à-vis des nouvelles catégories de produits qui s'annoncent, et qui constituent pour lui de nouveaux segments de marché. Il devra pour cela se former à des thématiques nouvelles, comme l'ergonomie, la posturologie, l'optique appliquée, etc. Actif au sein de son magasin comme au-dehors (opticien mobile), il devra assimiler les techniques de travail collaboratif, pluridisciplinaire et interprofessionnel pour s'inscrire dans des réseaux de prise en soin plus larges.

**L'opticien ne se contentera plus seulement de corriger une amétropie au moyen d'une paire de lunettes ou d'une paire de lentilles de contact : il sera un expert de la vision ayant pour mission de délivrer à son patient/client, amétrope ou emmétrope, un système optique, électronique ou autre, qui lui apportera le confort de vision maximal dont il aura besoin en fonction de ses activités spécifiques.** (Philippe Majorczyk)

Il participera au développement des nouvelles technologies visuelles ainsi qu'aux actions de santé publique dans le cadre de la prévention des enfants, des salariés sur leur lieu de travail (projections chimiques, mécaniques, lumière bleue…) et des personnes âgées. Il sera l'interlocuteur incontournable pour tout ce qui relève de la vue.

# VII — Les propositions du CNOF

**Afin d'accompagner au mieux la filière vers cette probable évolution, le CNOF a déjà formulé un certain nombre de propositions.**

## 1. ÉVOLUTION DE LA FORMATION AVEC COMME POINTS PRINCIPAUX :

- Renforcement des connaissances de base en santé oculaire et reconnaissance d'éducateur en santé.
- Intégration dans les formations paramédicales existantes.
- Rattachement à l'Université (en Santé)
- Formation en 3 ans permettant d'obtenir le grade de Licence.
- Référentiel de Formation national en 3 ans.
- Réingénierie des contenus.
- Mutualisation de certains cours avec ceux d'orthoptiste.
- Mise en place d'un Master en Pratique Avancée.

## 2. FAIRE DE LA PRÉVENTION ET DU DÉPISTAGE EN ACCORD AVEC LES OPHTALMOLOGISTES ET LES ORTHOPTISTES

**PRÉVENTION :**

- Tests de la vision au travail avec la médecine du travail et les CHSCT (comités d'hygiène de sécurité et des conditions de travail).
- Glaucome : tonus oculaire : l'opticien prend les mesures et dirige vers l'ophtalmologiste en cas de valeurs supérieures à la norme.
- Cataracte.
- DMLA (grille d'Amsler).
- Champ visuel (permis de conduire, permis de chasse…).

**DÉPISTAGE** :

- Acuités visuelles à tous les âges.
- Vision des couleurs (daltonisme) : orientation professionnelle.
- Réaliser différents tests visuels en fonction de l'âge du patient, selon leur pertinence.
- Examens visuels préalables aux différents permis (conduire, chasse…).
- Dépistage visuel (avec les Orthoptistes) entre les plots de santé définis par le législateur : 3 ans, 6 ans, 11 ans, 16 ans, 43 ans et 65 ans.

## 3. SUR UN PLAN LÉGISLATIF, RENFORCER LES CONTRÔLES PROFESSIONNELS :

- Diplômes.
- Salle d'examens de vue…
- Matériel.

## 4. CARNET DE SANTÉ VISUELLE PARTAGÉ

En accord avec le Ministère de la Santé, mettre en place immédiatement un carnet de santé visuelle sous forme dématérialisée et cryptée qui sera un document partagé professionnel entre les trois « O » ainsi qu'un annuaire des trois professions avec adresses mails et numéros de téléphones directs.

## 5. FAIRE RÉALISER UN SONDAGE

Faire réaliser un sondage par un organisme indépendant, commun aux trois professions, élaboré par les trois « O » et financé par l'État (Ministère de la Santé) afin de connaître, objectivement, la réalité de l'état de santé visuelle des Français.

## 6. POUR LA VISION DE L'ENFANT

Réalisation (avec les orthoptistes) de tests évolutifs avec l'âge, avec les questions à poser et les réponses attendues. Réponses à donner aux parents posant des questions sur la vision de l'enfant.

# Conclusion

**L'AVENIR DE LA PROFESSION EST ENTIÈREMENT CONDITIONNÉ À NOTRE CAPACITÉ PRÉSENTE DE NOUS SAISIR À LA FOIS DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ QUI TRANSFORMENT LA DEMANDE DU CONSOMMATEUR ET DES INNOVATIONS QUE NOUS OFFRE LE PROGRÈS TECHNIQUE POUR Y RÉPONDRE AU MIEUX.**

On peut être d'autant plus confiant en l'avenir que la profession d'opticien est jeune. Elle saura se saisir des opportunités. Avec 28 ans d'âge moyen (38 pour les opticiens propriétaires), elle sait apprivoiser la dynamique créatrice du changement, apprendre sans cesse pour monter en compétence, et s'engager avec conviction en faveur de la bonne vision des populations. Plus que toutes celles qui l'ont précédées, la jeune génération sait pourquoi elle fait les choses. Elle ne décevra pas.

Au-delà de cette jeunesse, avec 30 000 opticiens et 12 500 points de vente, la profession est équitablement répartie sur l'ensemble du territoire. Ce maillage exceptionnel lui permet de nouer de véritables liens de proximité avec l'ensemble de la population, partout en France.

En parfaite harmonie avec ses partenaires Ophtalmologistes et Orthoptistes, l'Opticien de santé est au cœur des territoires et de leurs enjeux. Au cœur de la vraie vie des gens. Accessible, on peut compter sur lui.

Si certaines professions de services sont en voie de disparition, à contrario, les professions médicales et paramédicales se développeront naturellement au rythme de l'évolution de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie.

Un bel avenir est réservé à l'Opticien s'il prend la voie de la santé. La partie commerciale de la profession deviendra, elle, de plus en plus complexe face aux modes de distribution qui apparaissent sur le marché (discount, magasin de marque, succursalisme, etc.). La nouvelle formation de l'Opticien de santé, c'est l'opportunité d'exercer durablement dans différents domaines, selon ses aspirations. Une partie de la profession continuera son exercice en magasin. L'autre travaillera en cabinet d'ophtalmologie, en secteur hospitalier, en maison médicale pluridisciplinaire, en centre d'adaptation et de suivi en lentilles de contact, en recherche industrielle, en lien direct avec les physiciens, les ergonomes, les ingénieurs…

La réussite de l'Opticien de santé passera par le constant approfondissement de ses connaissances, mais aussi par une parfaite écoute du consommateur, afin d'offrir à celui-ci une expérience et une efficience irremplaçables.

**Opticiens, votre avenir dépend entièrement de vous, de votre propre exigence à l'égard de votre profession ! Le temps de l'action est désormais venu.**

# Annexe 1

## MEMBRES ET COMMISSIONS DU CNOF

### MEMBRES

Vous trouverez la composition du Collège sur son site :
**http://cnof-opticiens.org**
dont les membres représentent la filière visuelle d'aujourd'hui : ophtalmologue, orthoptiste, opticien, enseignant en optique et industriel, chaque profession y étant représentée.

### COMMISSIONS

Les membres déjà cités ci-dessus viennent d'horizons professionnels et géographiques différents et leurs échanges n'en sont que plus constructifs. Selon leurs affinités ils se sont intégrés dans quatre commissions coordonnées par Pierre Guertin.

**Commission avenir professionnel :**
Rapporteur : Philippe Majorczyk
Marc Bergogné, Alain Chantrel, Philippe Majorczyk, Sylvain Moreau, Henri Serret

**Commission formation :**
Rapporteur : Sylvain Moreau
Serge Baribeaud, Marc Bergogné, Alain Chantrel, Dominique Barraud, Dominique Meslin, Odile Kienlin, Eric Lazaridès, Christian Roméas

**Commission scientifique :**
Rapporteur : Odile Kienlin
Bruno Delhoste, Pierre-Albert Dubois, Henri Serret

**Commission relations internationales :**
Rapporteur : Dominique Meslin
Dominique Barraud, Alain Chantrel, Bruno Delhoste, Philippe Majorczyk



# Annexe 2

## Mission Universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique

**Groupe de travail :**
*Formations délivrées au sein des lycées, des IUT ou des CFA*
**Filière Opticien-Lunetier : Situation Actuelle et Evolution**

Rédacteur : Eric LAZARIDES,
Maître de Conférences Aix-Marseille Université
eric.lazarides@univ-amu.fr , 06 76 70 04 41

### Bilan et Perspectives pour la Filière Opticien-Lunetier

1. **Point sur le paysage (source Bien Vu, Guide de l'Emploi 2018) :**
   a. Augmentation des points de vente : 11 637 (2011), 12 739 (2016)
   b. Chiffre d'affaires correspondant (milliards d'euros) : 6,184 (2011) et 6.716 (2016)
2. **Rappels sur le Référentiel d'Activités et de Compétences des Opticiens :**
   a. Evolution des technologies, donc des compétences en « Réalisation Techniques », « Prises de Mesures »
   b. Augmentation des activités « Prises en Charge Spécifiques » (Basse Vision, Vision de la Personne Agée, Vision de l'Enfant, etc.) et « Prévention Santé »
   c. L'Opticien est l'un des 3 « O» (Ophtalmologistes et Orthoptistes) qui intervient dans la prise en charge globale du patient dans le cadre de la Filière Santé Visuelle
3. **BTS Opticien-Lunetier**
   a. Diplômés sortant en baisse ces 3 dernières années : 1 731 en 2017, avec un pic à 2 480 en 2011
   b. 2 axes : « Technique » et « Commerce »
   c. De nombreuses écoles non régulées avec des tarifs pour certaines très élevés
   d. Pas modifié depuis 1997 d'où :
      i. Une évolution à faire du programme, tant sur son contenu (pour l'aspect technique et technologique, ainsi que le volet santé qui n'est plus suffisant), que sur sa durée (3 ans)
      ii. Un nombre croissant de créations de formations post BTS (Licence Pro par les Universités, CQP par la CPNE-FP, etc.)
4. **Bac+3 :**
   a. Situation (source Bien Vu, Guide de l'Emploi 2018) :
      i. 72% des diplômés continuent (58% en Alternance, 14% en Formation Initiale)
      ii. Pour l'alternance, 83% se font en Licence, 13% en CQP et 4% dans d'autres formations (audioprothèse, écoles de commerce, etc.)
      iii. Pour la Formation Initiale, 67% en Licence et 33% dans d'autres formations (écoles de commerce et principalement Bachelors)
   b. Création pour compléter en particulier les compétences en Examen de Vue, Contactologie et Santé
   c. Même si les formations ont un socle commun (Licence Pro, CQP, Bachelor, Titre), il y a une hétérogénéité notable sur le contenu et les positionnements administratifs (Diplôme d'Etat, Grade, RNCP, CCN)



5. **Conséquences :**
   a. L'évolution du Référentiel d'Activités et de Compétences (en particulier sur la Santé) nécessite une évolution de la formation (Evolution d'une Activité = Evolution de Compétences = Evolution des Matières dans le programme du Référentiel de Formation)
   b. Une partie des ressources pour les nouvelles compétences à développer se trouve à l'Université (Santé)
   c. Ces nouvelles notions nécessitent une 3ème année pour tous les diplômés formés, avec une formation réorganisée pédagogiquement sur 3 ans, pour commencer à prendre en compte ces nouvelles compétences et l'aspect santé dès la première année, et avoir ainsi une progression pédagogique plus adaptée
6. **Opportunité avec l'Universitarisation :**
   a. Mutualisations possibles :
      i. De Cours socles en présentiel afin que les différents publics se rencontrent (mesure n°9 de la feuille de route de la Grande Conférence de la Santé du 11/02/2016) ou en e-learning pour optimiser le développement de ressources tout en harmonisant les méthodologies d'apprentissage sur les différents publics et les notions vues
      ii. D'enseignants qui interviennent sur différents publics séparément car dans certains cas, la massification du cours est contreproductive. Il Il vaut mieux que l'enseignant mette en perspective la transversalité de la matière enseignée dans les différents contextes
      iii. Des Ressources Matérielles afin d'optimiser les investissements dans les plateaux techniques et harmoniser également la pratique sur ces matériels
   b. Harmonisation de la culture « Santé » de base entre les 3 « O » car l'Opticien est le seul des 3 acteurs à ne pas être formé dans un parcours d'une UFR Santé
   c. Régulation des flux et harmonisation des tarifs d'inscription
   d. Pilotage d'une Offre de Formation pour la Filière « Optique Lunetterie » complète permettant une harmonisation des contenus et des pratiques sur les 3 ans
   e. Valorisation des moyens existants
   f. Développement du DPC et de la FTLV
7. **Solutions : Actuellement 3 identifiées :**
   a. Une Université qui a les compétences d'une Licence Pro et délègue à des écoles par convention sur la 3ème année post BTS
   b. Une école qui a le BTS et demande à l'Université l'ouverture d'une Licence Pro
   c. Une Université qui organise la collaboration entre les écoles dès le Bac Pro dans le cadre d'une Filière de Formation

Document de travail

# Annexe 3

## Mission Universitarisation des formations paramédicales et de maïeutique


**Groupe de travail :**

***Formations délivrées au sein des lycées, des IUT ou des CFA***

**Filière Opticien-Lunetier : Nécessité d'une Formation en 3 ans**

Rédacteur : Eric LAZARIDES,

Maître de Conférences Aix-Marseille Université

eric.lazarides@univ-amu.fr , 06 76 70 04 41


### Comparaison formation des opticiens en [2+1] ou 3 ans

#### 1. Formation actuelle en [2+1] :

**a. La formation actuelle des Opticiens est basée sur :**

1. Un BTS Opticien-Lunetier, seul diplôme d'exercice reconnu dans la CCN
2. Une formation d'une année supplémentaire pour 72% des diplômés sortant, (58% en Alternance, 14% en Formation Initiale)[1]. La grande majorité suit une Licence Professionnelle, le reste se répartit entre le CQP « Opti-Vision » de la branche et divers titres professionnels

**b. Compte tenu :**

1. De l'évolution des activités et des compétences nécessaires à l'opticien :
   a. Evolution des technologies, donc des compétences en « Réalisation Techniques », « Prises de Mesures »
   b. Augmentation des activités « Prises en Charge Spécifiques » (Basse Vision, Vision de la Personne Agée, Vision de l'Enfant, Contactologie, etc.) et « Prévention Santé »
2. Que l'Opticien est l'un des 3 « O» (Ophtalmologistes et Orthoptistes) qui intervient dans la prise en charge globale du patient dans le cadre de la Filière Santé Visuelle

**c. Cette Offre de Formation pose un certain nombre de problèmes au niveau :**

1. Du BTS : avec :
   a. Un programme non rénové depuis 1997, qui nécessite une évolution tant sur son contenu (pour l'aspect technique et technologique, ainsi que le volet santé qui n'est plus suffisant), que sur sa durée (3 ans)
   b. De nombreuses écoles non régulées avec des tarifs très élevés pour certaines
2. Du Bac+3 : avec
   a. L'ouverture de nombreuses formations très différentes (Licence Pro, CQP, Bachelor, Titre)
   b. Des formations très hétérogènes dans le positionnement administratif (Diplôme d'Etat, Grade, RNCP, CCN)
   c. Des programmes qui, malgré un socle en partie commun (Réfraction, Adaptation Lentilles), sont inhomogènes
   d. Des formations portées dans la quasi-totalité en Sciences, dont peu ont des interactions fortes avec la Santé
   e. Un programme complémentaire au BTS concentré sur une année, non satisfaisant d'un point de vue pédagogique

[1] Source Bien Vu, Guide de l'Emploi 2018



3. Du cursus complet :
   a. Qui se fait hors Santé, contrairement aux 2 autres « O »
   b. Qui ne permet pas de former de manière coordonnée, les opticiens à Bac+3, en particulier sur le volet Santé, nécessaire pour tous les diplômés compte tenu de l'évolution de la profession

#### 2. Formation en 3 ans

**a. Une évolution de la formation en 3 ans est nécessaire compte tenu que :**

1. L'évolution du Référentiel d'Activités et de Compétences (en particulier sur la Santé) nécessite une évolution de la formation (Evolution d'Activités = Evolution de Compétences = Evolution des Matières dans le programme du Référentiel de Formation)
2. Ces nouvelles notions nécessitent une 3ème année pour tous les diplômés formés, avec une formation réorganisée pédagogiquement sur 3 ans, pour commencer à prendre en compte ces nouvelles compétences et l'aspect santé dès la première année, et avoir ainsi une progression pédagogique plus adaptée

**b. Cette évolution doit être faite dans le cadre de l'Universitarisation car :**

1. Une partie des ressources pour les nouvelles compétences à développer se trouvent à l'Université (Santé)
2. Il est nécessaire d'avoir une harmonisation de la formation des 3 « O », en particulier sur le volet Universitaire et Santé
3. C'est l'Université qui peut apporter au niveau de la formation actuelle en école, la culture Santé et Recherche, avec les connaissances ou compétences associées

**c. Cette Universitarisation de la formation des Opticiens permettrait :**

1. D'harmoniser les contenus et les pratiques d'une formation en 3 ans nécessaire à tous les diplômés
2. De faciliter les mutualisations possibles :
   a. De cours socles en présentiel afin que les différents publics se rencontrent (mesure n°9 de la feuille de route de la Grande Conférence de la Santé du 11/02/2016) ou en e-learning pour optimiser le développement de ressources tout en harmonisant les méthodologies d'apprentissage sur les différents publics et les notions enseignées
   b. D'enseignants qui interviennent sur les publics séparément pour mettre en perspective la transversalité de la matière enseignée dans les différents contextes car dans certains cas, la massification du cours est contreproductive
   c. Des ressources matérielles afin d'optimiser les investissements dans les plateaux techniques et harmoniser également la pratique sur ces matériels
3. Une mutualisation forte sur la 1ère année, qui diminue au fur et à mesure en 2ème et 3ème année et qui permet :
   a. De faciliter l'organisation pratique de la mutualisation
   b. De laisser place dans la progression, à la spécialisation du métier, et aux stages de terrain
   c. De faire de l'alternance plutôt sur la 2ème et 3ème année, permettant de :
      i. Ne pas surcharger les entreprises avec des stagiaires de 1ère année trop jeunes pour l'alternance
      ii. Détecter pendant la 1ère année, les étudiants plutôt aptes à faire leur formation en alternance sur la 2ème et 3ème année
      iii. Financer le parcours de formation
4. De réguler les flux et harmoniser les tarifs d'inscription
5. De valoriser les moyens existants
6. De développer le DPC et la FTLV



#### 3. Conservation du [2+1]

Une réécriture du programme de formation sur 3 ans, tout en restant dispensé sous la forme [2+1], avec le modèle actuel [BTS + LPro] par exemple, maintiendrait une partie des problèmes dont :

1. Des diplômés en magasin n'ayant pas la formation complète nécessaire pour assurer l'évolution de l'activité sur le terrain, compte tenu que la 3ème année ne sera pas obligatoire
2. Des 3èmes années qui vont rester hétérogènes en programme et positionnement administratif
3. Des Licences Professionnelles qui sont pour la quasi-totalité en Sciences, et risquent d'y rester, maintenant l'Opticien différencié sur le volet paramédical par rapport aux 2 autres « O »
4. Des Lycées qui risquent de continuer à travailler en autonomie, la 3ème année universitaire n'étant qu'un complément à un positionnement à Bac+2 qui restera de la compétence du Lycée
5. Des mutualisations plus difficiles
6. Une régulation des flux et une harmonisation des tarifs d'inscription qui seront plus difficiles à faire
7. Un modèle Licence Professionnelle qui n'est pas prévu pour une poursuite en Master

Document de travail

**Opticien de santé, un métier d'avenir**
Réflexions du Collège National des Opticiens de France
Version 1.1 – Janvier 2020

**Réalisation**
Responsables projet : Pierre Guertin, Eric Lazaridès – CNOF
Éditorial : Gérard Larnac – CLM Communication
Création : Jean-Christian Hunzinger – Exatypo

**Crédits photographiques**
© Fotolia : Couverture et pages 12, 14, 16, 17, 20
© Unsplash : Pages 6, 7, 8, 9, 11

**Copyright © 2020 CNOF**
Rédactionnel © Gérard Larnac
Toute reproduction ou utilisation sous toutes ses formes, en tout ou en partie, de ce document, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable du CNOF.

**Contact**
CNOF
3ter rue de Loudun
37120 Richelieu
Tél. 06 71 90 28 74
pierre.guertin@cnof-opticiens.org

**cnof-opticiens.org**

+ cnof-opticiens.org